

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B131032002

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, un dividende de D. 3,613 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter toutes les agences de l'UBCI.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B1103511998

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, un dividende de D. 1,690 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B132941999

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, un dividende de D. 1,801 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable,
Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis - Belvédère
RC : B114482000

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2010, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2009 et ce, à partir du mardi 18 mai 2010, un dividende de D. 0,034 par action.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, est payable à tous les guichets de l'UBCI.